# 

* Datum : 14-09-2016
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2016778817
* Auteur :

Justice de paix d'Anderlecht II
Par ordonnance du 5 septembre 2016 sur requête déposée au greffe en date du 29 juillet 2016 le juge de paix d'Anderlecht II a prononcé des mesures de protection de la personne et des biens, conformément à la loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine, concernant :
M. Houssein Merabet, né le 31 janvier 1992 (RN 92.41.31-113.12), domicilié à 1210 Saint-Josse-ten-Noode, rue des Plantes 11, résidant à 1070 Anderlecht, route de Lennik 808, hôpital Erasme.
Mme l'avocat Ermina Kuq, avocat, dont les bureaux sont établis à 1030 Schaerbeek, boulevard Lambermont 374, a été désignée en qualité d'administrateur de la personne et des biens de la personne protégée susdite.
Pour extrait conforme : le greffier assumé, (signé) Marie Van Humbeeck.